

FICHE DE CALCUL (à titre d'information)

(Ressources nettes imposables annuelles – abattements sociaux / 12) + (P.F mensuelles avant CRDS)

Nombre de parts CAF

Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des PF	
Le ou les parents	2
1 ^{er} enfant à charge	0,5
2 ^{ème} enfant à charge	0,5
3 ^{ème} enfant à charge	1
Par enfant supplémentaire	0,5
Par enfant bénéficiaire AEEH (*) mensuelle ou dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50 %	0,5

* Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Exemple :

Famille de 3 enfants, ressources annuelles = 15 950 €, PF = 1 501,19 € (AF, CF, AAH et complément, ALF)

$$\text{Quotient familial} = \frac{(15\,950/12) + 1\,501,19 \text{ €}}{4} = \mathbf{707.58} \text{ arrondi à } \mathbf{707 \text{ €}}$$



DOSSIER DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Dossier complet à déposer
à la Mairie - Bâtiment EST, 1 rue de la Commune de Paris 1871
ou au Centre Marcet, rue Célestin Freinet.

Réservé à l'administration

date de retour :
lieu de retour :
dossier complet
dossier incomplet .
document(s) manquant(s) :
date renvoi dossier incomplet :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....

Le calcul du quotient familial permet de déterminer les tarifs qui vous seront appliqués en fonction de vos ressources pour certains services (restauration scolaire, accueils de loisirs, séjours, accueil périscolaire, école de musique). Ainsi, ce dossier complété devra comprendre l'ensemble des justificatifs nécessaires à ce calcul.

Dans un souci de **simplification administrative** pour tous, c'est le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales qui est pris pour référence.

ATTENTION : Tout dossier incomplet vous sera retourné et le tarif spécifique vous sera alors appliqué tant que le quotient familial calculé à partir des revenus 2016 ne sera pas déterminé.

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

- **Si vous êtes allocataire de la CAF 44 et vous percevez une prestation,**
 - l'autorisation ci-jointe d'accéder à votre quotient familial, dûment remplie et signée.
- **Si vous êtes allocataire de la CAF 44 et vous ne percevez pas de prestation,**
 - la copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2017, sur les revenus 2016.
- **Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF**
 - la copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2017, sur les revenus 2016.
- **Si vous êtes allocataire de la CAF hors département 44**
 - seulement une attestation de quotient familial délivrée par votre caisse
- **Si vous êtes allocataire MSA**
 - seulement une attestation de quotient familial délivrée par votre caisse

Services susceptibles d'être utilisés	INSCRIPTION A FAIRE auprès du service ou à la Mairie annexe - Tél. : 02 40 32 58 40	
Restauration scolaire	service Restauration *	Tél. : 02 40 32 29 13
Accueil périscolaire	service Enfance-Jeunesse *	Tél. : 02 40 32 29 15
Accueil loisirs sans hébergement (mercredi & vacances)	service Enfance-Jeunesse *	Tél. : 02 40 32 29 15
Séjours vacances	service Enfance-Jeunesse *	Tél. : 02 40 32 29 15
Stages sportifs	service Enfance-Jeunesse *	Tél. : 02 40 32 29 15
Activités Jeunesse	service Enfance-Jeunesse *	Tél. : 02 40 32 29 15
	INSCRIPTION A FAIRE auprès du service	
Ecole Municipale de Musique	Ecole Municipale de Musique	Tél. : 02 40 65 24 57

* services fermés le mardi après-midi

Redevable : Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Situation familiale :

Date de naissance : Tél. du domicile : Tél. portable :

Adresse mail (en script) :

Profession :

Employeur : Nom : Adresse :

..... Tél :

Conjoint ou concubin : Nom et prénom :

Date de naissance : Profession : Tél. portable :

Employeur : Nom : Adresse :

..... Tél :

Nom et prénom des enfants à charge	Date de naissance	Situation (Scolaire - Etudiant - Apprenti - etc.)
.....
.....
.....
.....
.....

➤ **VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF**

ET VOUS PERCEVEZ UNE PRESTATION : N° allocataire :

Remplir seulement le coupon réponse d'autorisation d'accès à votre quotient familial.

(Au cas où vous refuseriez l'accès à cette donnée, le tarif maximal vous sera alors applicable)

➤ **VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF HORS DÉPARTEMENT OU ALLOCATAIRE MSA**

Demander à votre caisse de vous adresser une attestation de quotient familial que vous nous transmettez.

➤ **VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF OU DE LA MSA**

ou VOUS ÊTES ALLOCATAIRE ET VOUS NE PERCEVEZ PAS DE PRESTATION :

Remplir la déclaration ci-après

à partir de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016

Si un changement de situation (décès, chômage, maladie, reprise d'activité) intervient au cours de l'année scolaire 2018-2019, produire les justificatifs correspondants.

Au cas où vous refuseriez de communiquer ces informations, le tarif maximum vous sera alors applicable.

REVENUS ANNUELS SALARIAUX OU ASSIMILÉS (ASSEDIC, INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, PENSIONS...) :

(Revenu net fiscal annuel à déclarer avant abattements, frais réels et déductions)

du redevable : € / an

du conjoint ou du concubin : € / an

REVENUS COMMERCIAUX ANNUELS :

(Déclaration des bénéfices industriels et commerciaux, bénéfice imposable ou déficit déductible)

du redevable : € / an

du conjoint ou du concubin : € / an

REVENUS AGRICOLES :

du redevable : € / an

du conjoint ou du concubin : € / an

PENSION(S) ALIMENTAIRE(S) VERSÉE(S) : *Etablir une attestation sur l'honneur* € / an

PENSION(S) ALIMENTAIRE(S) REÇUE(S) : *Etablir une attestation sur l'honneur* € / an

(En cas de garde alternée, précisez le rattachement fiscal des enfants)

REVENUS FONCIERS : € / an

REVENUS MOBILIERS : € / an